



Monopole sur la programmation des télécommandes

Par hob07

Bonjour,

L'entreprise qui s'occupe de la maintenance de notre parking a bloqué le système de copie des télécommandes afin qu'elle garde la main mise sur l'acquisition des nouvelles télécommandes.

A savoir qu'il facture 66 Euros une nouvelle télécommande programmée, tout en sachant que l'on peut trouver la même sur le net à 24 Euros.

Est-ce que légalement ils ont le droit d'avoir cette main mise sur le contrôle de l'octroi des nouvelles télécommandes?

Si ce n'est pas légal comment peut-on faire pour les obliger à revenir sur l'ancien système, càd à que l'on puisse nous même reprogrammer nos télécommandes sans passer par eux.

En vous remerciant des réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Commencez par lire le contrat qui vous lie.

Par morobar

Bjr,
càd à que l'on puisse nous même reprogrammer nos télécommandes sans passer par eux.

Ce n'est pas une bonne idée.

C'est au syndic qu'il faut confier le renouvellement et la gestion des commandes.

Dans le cas contraire vous allez observer la multiplication des commandes et donc la multiplication des risques de perte et vol.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le conseil syndical peut mettre en concurrence plusieurs prestataires ce qui permet souvent de baisser les prix.

Programmer le boitier de télécommande ne suffit pas, il faut aussi qu'elle soit reconnue par la centrale, ce qui impose une gestion rigoureuse de ces modifications.

Sinon la sécurité est inutile, autant laisser la porte ouverte.

Par hob07

Merci pour vos réponses j'en tiendrais rigueur et je vais également regarder avec ma copropriété.